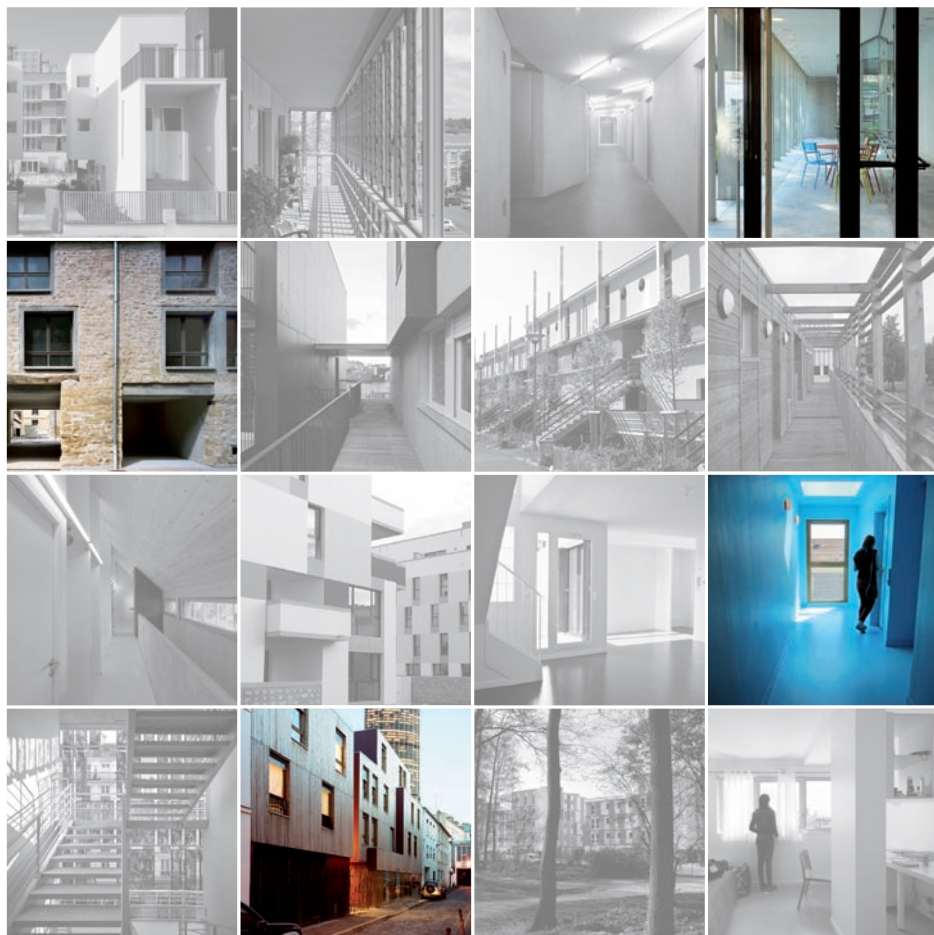


Le logement en question

Quels espaces collectifs pour l'habitat ?

● Cahier thématique #3



Crédits photos (de gauche à droite et de bas en haut)

80 logements PLS aux Champs Lasnier, Atelier Brenac & Gonzales, Les Ulis (91) © Atelier Brenac & Gonzalez ; Logements privés et sociaux, Atelier Lipsky & Rollet architectes, Boulogne Billancourt (92) © Paul Raftery ; Résidence étudiante, Atelier Seraji, Paris (75015) © Stéphane Lucas ; EHPAD et logements, Agence Naud & Poux, Issy-les-Moulineaux (92) © URCAUE ; Reconversion d'un corps de ferme en logements sociaux, Agence Léminay Meurice architectes, Juziers (78) © Patrice Tourneboeuf ; 27 logements sociaux, Babin-Renaud architectes, Ivry-sur-Seine (94) © Patrick H. Müller ; Cité paysagère, Lipa et Serge Goldstein, Arcueil (94) © URCAUE ; 21 logements sociaux HQE, Atelier da.u., Courtry (77) © URCAUE ; Maison individuelle passive, Karawitz architecture, Bessancourt (95) © Mischa Witzmann ; Restructuration des îlots Berthe-Morisot, Vincen Cornu architecte, Montfermeil (93) © Vincen Cornu architecte ; 193 logements H & Eau quartier de la Croix Bonnet, Agence LLTR et agence HUCA architectes, Bois d'Arcy (78) © URCAUE ; Réhabilitation et extension de logements sociaux à Saint Antoine, Chartier Corbasson architectes, Paris (75004) © Chartier Corbasson architectes ; 12 logements sociaux THPE, KOZ architectes, Paris (75015) © Frédéric Delangle ; 48 logements BBC, Atelier Tarabusi architectes, Clichy-sous-Bois (93) © Atelier Tarabusi ; Réhabilitation de la tour Daviel, SCP Beguin & Macchini architectes, Paris (75013) © Hervé Abbadie

La diversité des espaces collectifs, le traitement des seuils et des espaces de distribution participent à la qualité d'usage du logement. Qu'ils'agissedetypologiecollectiveouindividuellegroupée, lesqualités spatiales des espaces communs de la rue à la porte du logement permettent leur appropriation par les habitants. Quel rôle donner à l'interface entre l'intérieur et l'extérieur du logement ? Comment le traitement des espaces partagés peut-il favoriser l'intimité et le sentiment de sécurité tout en incitant au vivre ensemble ? Au-delà des bonnes intentions développées par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre, il est nécessaire de prendre en compte les problématiques de gestion dans la conception et la réalisation des espaces partagés.



SOMMAIRE



05	OFFRIR LES QUALITÉS DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF
07	PENSER L'INTERFACE ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ
11	ANTICIPER LA GESTION DES ESPACES COLLECTIFS
14	EN RÉSUMÉ
15	POUR ALLER PLUS LOIN
16	LES FICHES DE L'OBSERVATOIRE
18	REMERCIEMENTS



© Atelier Po&Po architecture

* Opération de 27 logements intermédiaires, Vert-Saint-Denis (77).
MOA : FSM Développement. MOE : Atelier Po&Po. Livraison : 2005

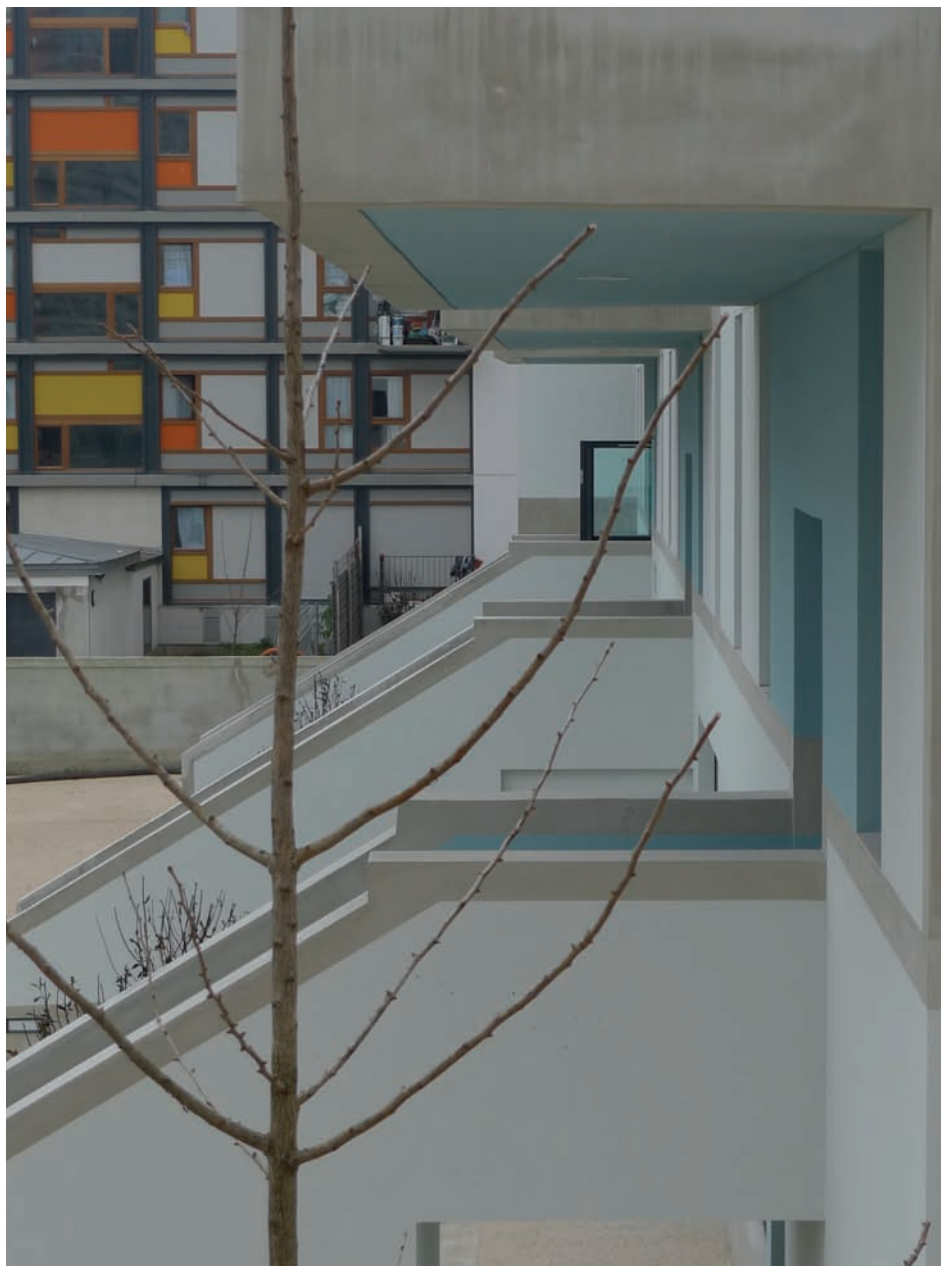
OFFRIR LES QUALITÉS DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF

Les espaces précédant l'entrée de l'appartement déterminent, au même titre que les espaces domestiques, la qualité de vie d'un logement. Ces espaces sont constitués de plusieurs séquences qui diffèrent dans le diffus ou dans la ville dense. Ils ne doivent pas être considérés comme des espaces résiduels mais bien comme des espaces aux qualités spécifiques destinées à des usages qui peuvent être partagés.

Dans l'urbanisme diffus, les espaces de cheminement de sa voiture à son palier sont essentiels. Sans pour autant envisager la privatisation des espaces extérieurs (terrasse, balcon, loggias), les lieux de transition depuis la rue ou depuis sa voiture (dans le cas où il y a un parking) à l'entrée de son appartement peuvent être appropriés, tant pour des usages collectifs que pour des usages individuels, si ceux-ci sont aménagés avec soin. Pour Bruno Palisson de l'atelier Po&Po qui réalise de nombreuses opérations de logements intermédiaires dans le diffus en Ile-de-France, les paliers peuvent par exemple devenir des terrasses collectives afin de donner aux résidents des espaces extérieurs sans par ailleurs augmenter les coûts du loyer. Ces espaces ont ainsi un statut semi-public et semi-privé, ce qui permet d'instaurer une gradation de l'espace public à l'espace domestique.

Tant par l'expression architecturale, l'organisation du plan masse que par le traitement des espaces collectifs extérieurs, l'atelier Po&PO en livrant en 2005 vingt-sept logements (locatif social) à Vert-Saint-Denis (77), a oeuvré pour offrir à l'habitat collectif les qualités de l'individuel. Le parti pris urbain était de s'inscrire dans une logique de densification et non d'étalement en seconde couronne francilienne.

À l'origine, le cahier des charges prévoyait la réalisation d'un lotissement de maisons individuelles dotées d'un garage. Grâce à une négociation avec le maître d'ouvrage, une typologie intermédiaire a été proposée. La qualité paysagère et architecturale de cet ensemble qui privilégie un mode de vie convivial, est fondée sur l'appropriation des espaces collectifs : un jardin commun est aménagé au centre du bâti. La voiture est reportée à l'extérieur du lotissement et les maisons sont individualisées grâce à un jeu de retrait des façades. L'aménagement d'espaces collectifs dans un ensemble de logements intermédiaires permet ainsi de maîtriser l'étalement urbain, tout en proposant des espaces favorables à la rencontre et à la vie collective.



© Vincen Cornu Architecte

* Restructuration de l'îlot Berthe Morisot à Montfermeil (93).
MOA : OPHLM de Seine-Saint-Denis. MOE : Vincen Cornu Architecte.
Livraison : 2010-2011

PENSER L'INTERFACE ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Les espaces collectifs constituent des espaces de transition entre le public et le privé. Ils sont de plusieurs natures : il peut s'agir d'une cour, d'un jardin collectif, mais aussi d'un palier, d'un hall, d'un couloir... Ces lieux sont trop souvent considérés comme secondaires par rapport à l'espace domestique (celui du logement). Cependant ils jouent un rôle déterminant tant au niveau du sentiment individuel de sûreté que du développement possible de vie collective au sein d'un ensemble résidentiel.

Dans l'habitat collectif, les séquences et ambiances proposées de la rue à l'entrée de l'appartement, permettent d'offrir -si elles sont pensées et organisées en cohérence à toutes ces échelles- des dispositifs graduels qui garantissent l'intimité de l'habitant et les conditions d'appropriation des espaces collectifs. Par exemple, dans le cas de la restructuration des îlots Berthe Morisot à Montfermeil*, l'architecte Vincen Cornu a conçu en intérieur d'îlot une succession de cours, d'espaces végétalisés, d'emmarchements et de seuils, permettant à la fois une mise à distance des logements vis-à-vis des espaces collectifs et plusieurs appropriations possibles de ces espaces collectifs. Ainsi chaque usage peut trouver sa place : se reposer, jouer au ballon,

s'asseoir sur des murets ou sur des marches..., sans gêner l'intimité des autres résidents.

Certains architectes sont particulièrement attachés à donner aux espaces collectifs les qualités suffisantes pour que s'y développe une vie commune. C'est le cas, par exemple de Catherine Furet, et cela même dans des contextes financiers contraints et des opérations denses. Pour une opération de 130 logements sociaux située à Boulogne (92) * (voir page suivante), les différents parcours et cheminements imaginés de la rue au logement proposent une progression d'espaces aux qualités différentes avec des vues ouvertes permettant de faire oublier le caractère très dense de l'opération. Les logements s'organisent autour de cours minérales et sont distribués par des halls traversants d'une cour à l'autre ou par des paliers extérieurs. L'architecte a tenu à modifier l'accès aux cages d'escalier en distribuant judicieusement les espaces de service (garage à vélos, local poubelles), rendant alors naturelle la relation de voisinage, et conférant de fait à ces cours un statut semi-public. En fond de parcelle, une allée secondaire permet de distribuer des jardins privatifs, ainsi qu'une aire de jeux collective : les espaces distribués par cette allée bénéficient donc d'un caractère plus privé.



© Atelier Catherine Furet architecte

* Opération de 130 logements sociaux, Boulogne Billancourt (92).

MOA : Immobilière 3F. MOE : Atelier Catherine Furet architecte. Livraison : 2012

Par ailleurs, la taille ou la disposition d'une fenêtre, la profondeur d'un balcon ou d'une terrasse sont autant de dispositifs permettant de mettre à distance le logement par rapport aux espaces collectifs et à celui de la rue. Dans le traitement de cette interface entre la nature privée ou publique des espaces, il est également intéressant de prendre en compte les différences culturelles et les choix individuels qui doivent pouvoir s'opérer dans le logement collectif. Tandis que certains chercheront à se protéger des vues et des regards extérieurs par des dispositifs occultants sur les balcons par exemple, d'autres feront le choix d'une plus grande porosité entre les espaces du logement et l'extérieur.

Par ailleurs, les usages des espaces extérieurs au logement sont souvent détournés par rapport à ceux prévus initialement par les maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage. Faute d'espace dans le logement, les balcons sont parfois utilisés comme espace de rangement. Pour Catherine Furet qui a souvent été confrontée à cette problématique, il faut accepter que des dispositifs domestiques soient utilisés à d'autres fins par les habitants, voire les rendre possibles en les anticipant. Les logements d'aujourd'hui étant trop souvent conçus sans espace de rangement, il n'est pas vraiment surprenant que les balcons soient dédiés à cet usage : il faut pouvoir l'anticiper dès la conception.



Plan du rez-de-chaussée de l'opération



© Atelier Brenac + Gonzales

* 80 logements PLS, collectifs et intermédiaires, aux Champs Lasniers, les Ulis (91).
MOA : I3F. MOE : Atelier Brenac + Gonzalez. Livraison : 2008

ANTICIPER LA GESTION DES ESPACES COLLECTIFS

Au-delà des intentions des maîtres d'oeuvre, la qualité des espaces collectifs dépend de l'appropriation qui en est faite par les habitants, ainsi que de la capacité du maître d'ouvrage à anticiper la gestion de ces espaces afin qu'ils soient accessibles, praticables et entretenus.

Les témoignages des concepteurs font souvent état de la révision de leurs premières intentions suite aux contraintes de gestion et d'entretien auxquelles sont confrontés les maîtres d'ouvrage / gestionnaires. C'est le cas par exemple, d'une opération analysée dans l'Observatoire aux Champs Lasnier dans le cadre du renouvellement urbain du grand ensemble des Ulis (91) *. L'opération de 80 logements propose 3 plots d'habitat collectif à R+5 et 3 plots de maisons en bande accolées deux à deux s'élevant à R+2, ces différentes unités s'organisent en U autour d'un jardin. Il s'agit d'un espace résidentielisé, non ouvert au public. Des renforcements avaient été dessinés par les concepteurs et un ensemble de mobilier proposé. Face à la réticence du gestionnaire quant à l'implantation de bancs

pour des questions de nuisances, en particulier pour les logements situés en rez-de-chaussée, ce choix n'a pas été retenu. Il est par ailleurs aujourd'hui interdit de jouer au ballon sur les pelouses. Un simple espace de circulation et un jardin d'agrément volontairement inaccessible, ont cédé le pas aux ambitions de convivialité.

Cette difficile anticipation des usages des espaces collectifs pose la question de l'intégration du gestionnaire et du gardien en amont, en phase de conception afin que des dispositifs pérennes et qualitatifs puissent voir le jour. Le gardien est un acteur-clé pour la préservation et l'appropriation de ces espaces mais malheureusement sa présence n'est pas toujours possible.

Le gardien peut avoir un rôle pacificateur dans les usages des espaces collectifs. Le positionnement de la loge constitue un enjeu stratégique. Mais bien souvent ces personnels, pourtant indispensables, souhaitent de moins en moins habiter sur leur lieu de travail, dans le souci de préserver leur vie privée.



© Stéphane Lucas

* Opération de 102 logements sociaux - la cité paysagère à Arcueil (94).
MOA : OPALY. MOE : Serge et Lipa Goldstein. Livraison : 2008

Les problématiques de sécurité, de promiscuité et de nuisances sonores constituent de vrais enjeux pour les habitants. Elles doivent donc être prises en compte même si les concepteurs et maîtres d'ouvrage aspirent à proposer des espaces ouverts favorisant la convivialité et la rencontre.

Dans le cadre d'une opération de démolition reconstruction dans le secteur de la Vache Noire à Arcueil, les architectes Serge et Lipa Goldstein ont réalisé une opération d'habitats individuels groupés, destinée au relogement de résidents d'une tour démolie.

* L'opération est composée de logements individuels groupés accessibles grâce à un dispositif de courées conçu comme un espace de sociabilité et de convivialité. Les courées devaient initialement être des espaces de statut public, le seuil du logement étant simplement marqué par un muret privatif. Le projet proposait donc peu de transitions entre l'espace public et l'entrée du logement par rapport à la demande de résidentialisation émise par les habitants, pour des questions de sécurité. C'est finalement après la fermeture des courées à leurs extrémités, que les habitants se sont appropriés cet espace : ils

y laissent, par exemple, jouer les enfants. Les courées s'enrichissent de dispositifs de seuils offrant une gradation du statut public au statut privé du logement. Les enquêtes habitants révèlent l'appréciation portée à ces espaces extérieurs favorisant l'appropriation collective et les rapports de voisinage. Ils parlent de petit « village » où les gens du quartier se retrouvent.

Pour Christophe Roy, architecte et maître d'ouvrage, directeur de l'office Clamart Habitat, il faut concevoir un cahier des charges qui tienne compte des expériences vécues d'appropriation des espaces collectifs. Pour autant, ces expériences ne sont pas transposables d'une opération à l'autre car la donnée principale n'est pas une constante : les locataires ne sont jamais les mêmes. Il est très difficile de les associer et d'anticiper les usages attendus, pour peu qu'ils puissent être formulés. Par ailleurs les problématiques sécuritaires et les troubles de voisinage sont des sujets centraux : il est selon lui nécessaire de réunir les bailleurs, les architectes, les gardiens et les amicales de locataires pour trouver des dispositifs pérennes, flexibles et adaptables dans le temps.

EN RÉSUMÉ

- Les espaces collectifs doivent être pensés comme la continuité des espaces domestiques pour qu'ils puissent être appropriés par les habitants. Ainsi les parcours de l'espace public au seuil de l'appartement doivent être conçus pour le confort des habitants et doivent pouvoir accueillir une diversité d'usages ou de fonctions.
- L'interface entre l'espace privé et l'espace collectif ne se limite pas à des dispositifs spatiaux simples comme une porte ou une fenêtre. En effet, cette interface doit pouvoir s'adapter aux différents modes de vie et aux différents besoins d'intimité et de sûreté des habitants. Des usages non anticipés doivent également pouvoir se développer.
- La gestion des espaces collectifs doit, elle aussi, être anticipée : certaines bonnes intentions sont abandonnées faute de mise en oeuvre de moyens humains et financiers suffisants pour que les espaces extérieurs, et en particulier les espaces dédiés à la sociabilité, puissent être réellement utilisés. Intégrer les gestionnaires en amont de la définition du projet permettrait une meilleure prise en compte des usages et garantirait la pérennité des dispositifs spatiaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ SUR LE LOGEMENT

- BENDIMERAD Sabri, ELEB Monique, *Vu de l'intérieur. Habiter un immeuble en Île-de-France, 1945 - 2010*, Paris, Editions Archibooks, 2011
- CLARISSE Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Edition de l'Imprimeur, 2004.
- COLBOC Emmanuelle, CARPENTIER Catherine. 2010. «Construire des logements en 2010», *Revue du Syndicat de l'architecture*, n. 17.
- ELEB Monique, DEBARRE Anne, *L'invention de l'habitation moderne*, Paris, 1880-1914. Architectures de la vie privée, suite. Paris, coédition Hazan/Archives de l'Architecture Moderne, 1995. Rééd. 2000
- ELEB Monique, SIMON Philippe, *Entre confort, désir et normes. Le logement contemporain, 1995 - 2012*, Bruxelles, Editions Mardaga, 2013.
- NAMIAS Olivier, *En quête de logement*, Supplément HS *Architectures à Vivre* 2012, pp.4-9.
- Les Français et la qualité du logement, Enquete IPSOS pour l'Association Qualitel, 21 mai 2014. URL : <http://www.qualite-logement.org/accueil.html>

LES FICHES DE L'OBSERVATOIRE

rédigées depuis 2008, téléchargeables sur le site internet : www.caue-idf.fr

À PARIS (75) :

- Réhabilitation de l'îlot Solidarité-Gaston Pinot Paris 19, Apia architecture – Paris Habitat OPH, 2012-2013
- Réhabilitation de la tour Daviel Paris 13, SCP Beguin & Macchini architectes – Paris Habitat OPH, 2012.
- Réhabilitation et surélévation de la résidence sociale et étudiante Paris 15, agence Equateur – SIEMP, 2009.
- Réhabilitation et extension de 11 logements et de 2 commerces Paris 4, Chartier-Corbasson architectes-SIEMP, janv. 2009.
- Logements de type PLUS et PLAI, villa de l'Astrolabe, KOZ architectes – SIEMP, Paris 15, 2007.
- Logements locatifs et centre d'animation, passage Stinville / rue Montgallet, Babel – SEMIDEP et la Ville de Paris, Paris 12, 2006.
- Logements PLUS et commerce, rue Polonceau, Paris 18, Belus et Hénocq architectes – SIEMP, 2007.
- Logements sociaux, rue Louis Blanc, Paris 10, Combarel et Marrec architectes – RIVP, 2006.
- Résidence étudiante, rue du colonel Pierre Avia, Paris 15, Atelier Seraji – SAGI puis RIVP, 2003.

EN SEINE-ET-MARNE (77) :

- Logements PLUS en démarche HQE, Courtry, Atelier da.u – Les Foyers de Seine-et-Marne SA HLM et Ville de Courtry, 2007.
- Logements sociaux, Vert St Denis, Po & Po architectes – Les Foyers de Seine-et-Marne SA HLM, 2005.
- Logements sociaux d'insertion, Villeneuve-le-Comte, CITA architecture – AIPI, 2002.

DANS LES YVELINES (78) :

- Construction de logements privés et sociaux, Bois d'Arcy, Agence LLTR et agence HUCA, Nexity Immobilier et Immobilière 3F, 2011

- Construction de 19 logements rue Gabriel Vilain, Les Mureaux, MAP architectes – Immobilière 3F, 2009.
- Reconversion d'une ferme en logement sociaux, Juziers, Agence Lépinay Meurice architectes – OPIEVOY, 2007.
- Maison individuelle, Maisons-Laffite, Frank Salama architecte – privé, 2006.
- Résidence sociale «Les Noés», La Verrière, Cremonini-Lauvergeat & Paccard – Adoma, 2006.
- Logements sociaux en habitats intermédiaires, Elancourt, Guy Vaughan et Pascal Quéré architectes – SA HLM Les Trois Vallées, 1997.
- Logements de promotion privée, Maisons-Laffite, Atelier d'architecture Pascal Grabli- CAP78, 2001-2004.

EN ESSONNE (91) :

- Logements sociaux à Viry-Chatillon, Margot-Duclot Architectes - Immobilière 3F. En cours
- Champs Lasnier – 126 logements, Les Ulis, Atelier Brenac + Gonzalez – Immobilière 3F, 2008.
- Résidence sociale Elsa Triolet, Evry, Catherine Dormoy architecte – Adoma, 1999.

DANS LES HAUTS-DE-SEINE (92) :

- Logements neufs ZAC 'Rive de Seine' à Boulogne, Lipsky + Rollet architectes – Vinci Immobilier et Paris Habitat OPH, 2011.
- 104 logements sociaux et 1 local d'activité, Clamart, Ameller – Dubois & associés – OPAC de la Ville de Clamart et Clamart Habitat, 2010.
- EHPAD et logements, Issy-les-Moulineaux, Agence Elisabeth Naud et Luc Poux – SEMADS, 2009.
- Logements PLAI - résidence sociale meublée, Boulogne-Billancourt, Atelier Léonard et Weissmann architectes, Le Foyer Pour Tous, 2007.
- Maisons de ville groupées en label H&E, Saint-Cloud, ALPcar architectes – SAGEP et Eau de Paris, 2007.

- Résidence pour personnes âgées, Montrouge, Alluin & Mauduit architectes – Fondation Madeleine Verdier et DDE 92, 2003.
- Maison individuelle, Suresnes, Moussaïf architectes associés, 2004.
- Maison individuelle, Meudon, Agence Sophie Berthelier, Philippe Fichet, Benoît Tribouillet – privé, 1998.
- Logements sociaux HQE, Fontenay-aux-Roses, Chantalat et Liucci architectes – SA HLM Toit et Joie, 2006.

EN SEINE-SAINT-DENIS (93) :

- Logements neufs BBC, Clichy-sous-Bois, Ateliers Tarabusi architecte – Immobilière 3F, 2011.
- Opération Berthe Morisot, Montfermeil, Vincen Cornu architecte – OPHLM de Seine-Saint-Denis, 2010-2011.
- Construction et réhabilitation de 14 logements sociaux, La Courneuve, Lemérou architecture etc. – OPHLM de Seine-Saint-Denis, 2008.
- Requalification de la résidence Paul Langevin, Montfermeil, Alexandre Eléfant architecte – OPIEVOY, 2007-2008.
- Reconversion d'un entrepôt en maison individuelle, Montreuil, Atelier Méandre – privé, 2002.
- Logements PLUS, places de parking, Tremblay-en-France, Patricia Leboucq architecte – la SAGE, 2004.
- Logements collectifs, lofts en accession et commerces, Saint-Denis, Simoneau & Hennig architectes – SCI Saint-Denis Wilson, 2007.
- Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, Tremblay-en-France, MAAST architectes – SEMIPFA, 2002.
- Reconstruction et réhabilitation d'une cité, Saint-Denis, Pierre Riboulet puis atelier Choiseul – SA HLM France Habitation, 2003-2005.

DANS LE VAL-DE-MARNE (94) :

- Logements neufs au Clos Saint-Michel, Chevilly, RVA Renaud et Vignaud associés, ICADE et Expansiel du groupe Valophis, 2011.
- 102 logements sociaux neufs de la Cité paysagère, Arcueil, Agence Lipa et Serge Goldstein – OPALY, 2008.
- 27 logements sociaux et 1 local associatif, Ivry-sur-Seine, Babin-Renaud architectes – OPHLM d'Ivry-sur-Seine, 2008.
- Logements et commerces, Arcueil, Atelier du Pont – Meunier Promotion, 2007.
- Ateliers et équipements, Ivry-sur-Seine, XY architectures – Les Usines Bertheau, SCI Camille Claudel, 2007.
- Logements sociaux individuels, intermédiaires et collectifs, Villejuif, Edith et Olivier Girard architectes – OPAC 94, 2007.
- Logements sociaux à ossature bois, Ormesson-sur-Marne, Atelier da.u – OPAC 94, 2004.

DANS LE VAL D'OISE (95) :

- Maison individuelle passive, Bessancourt, Karawitz architecture, 2009.
- Logements étudiants PLUS, Argenteuil, Combarel et Marrec architectes – Espacil Habitat, 2003.
- Réhabilitation de grands ensembles, Saint-Ouen-l'Aumône, Atelier d'architecture Jacquard-Pignot – OPIEVOY, 2002.
- Logements sociaux et équipements, Pierrelaye, Hubert et Roy architectes – Le Logis Social du Val d'Oise, 1997.
- Programme mixte, logements et commerces, Saint-Brice-sous-Forêt, ARC/POLE – SA HLM Le Foyer Pour Tous, 2004.

REMERCIEMENTS

Les CAUE d'Île-de-France tiennent à remercier :

- Catherine Furet, architecte et gérante de l'atelier Catherine Furet architecture ; Bruno Palisson, architecte associé de l'atelier Po&Po architecture ainsi que Christophe Roy, directeur général de l'office municipal de logement social Clamart Habitat ; pour leur participation à la table ronde « Quelles dispositions collectives de l'habitat ? » à l'occasion du séminaire annuel de l'Observatoire « Quelles qualités pour bien habiter ? », qui s'est tenu le jeudi 18 décembre 2014 ;
- le ministère de la Culture de la Communication et sa Direction Générale des Patrimoines (DGP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France, service architecture ;
- tous les architectes, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, collectivités, photographes et habitants qui ont contribué à l'Observatoire de la qualité architecturale du logement en Île-de-France et au séminaire « LOGEMENTS : quelles qualités pour bien habiter ? ».

Les CAUE d'Île-de-France

L'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France, qui réunit les huit départements franciliens, a été créée en 2000 pour valoriser et coordonner un réseau territorial de compétences et de partenariats.

Cette association intellectuelle et matérielle a pour vocation de rassembler et promouvoir les savoirs-faire de chaque CAUE et d'assurer la réalisation, à l'échelle régionale, d'actions publiques à caractère culturel et technique. Mettant en synergie les compétences des huit CAUE et d'une équipe propre, cette Union régionale s'appuie sur un collectif pluridisciplinaire de 80 professionnels.

Ce travail collaboratif permet aux CAUE de se forger une culture commune et de développer une dynamique de projets dans les champs professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans le respect de l'identité de chacun de ses membres, l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France vise à nourrir le débat et la réflexion sur l'avenir écologique, patrimonial, urbain, architectural et paysager de la région.

Les cahiers thématiques

Le logement en question

1

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quelles conditions préalables à la qualité architecturale ?

2

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quelle insertion à l'échelle urbaine ?

3

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quels espaces collectifs pour l'habitat ?

4

LE LOGEMENT EN QUESTION

Comment repenser les espaces du logement ?



Ce document a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire de la Qualité Architecturale du logement en Île-de-France, créé en 2005 par l'Union Régionale des CAUE grâce au soutien des Direction générale du patrimoine (DGP) et Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC).

Les équipes des CAUE d'Île-de-France travaillent au sein de cet Observatoire à l'analyse d'opérations ainsi qu'à l'animation d'un débat entre professionnels sur la qualité architecturale du logement lors de l'organisation de séminaires. À l'occasion des 10 ans de l'Observatoire, les CAUE d'Île-de-France ont rédigé à destination des publics professionnels ces fiches méthodologiques d'outils d'analyse de la qualité architecturale..



**LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ÎLE-DE-FRANCE**

36 rue Edmond Nocard 94 700 Maisons-Alfort

contact@caue-idf.fr

01 48 52 84 28

www.caue-idf.fr